



EUROJUST

L'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale

Qui sommes-nous?

Eurojust, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale, est une plateforme unique basée à La Haye, aux Pays-Bas, au sein de laquelle les autorités judiciaires nationales collaborent étroitement pour lutter contre la grande criminalité transfrontière organisée. **Le rôle d'Eurojust est de contribuer à faire de l'Europe un territoire plus sûr** en coordonnant les travaux des autorités nationales - des États membres de l'UE comme des pays tiers - concernant les enquêtes et poursuites à l'encontre de la criminalité transnationale.

Chaque État membre de l'UE participant détache un membre national auprès d'Eurojust. Les membres nationaux forment le collège d'Eurojust, qui est en charge des travaux opérationnels de l'Agence. Le collège bénéficie du soutien de l'administration d'Eurojust, qui comprend, entre autres, des analystes de dossiers, des conseillers juridiques et des experts en données. Les locaux de l'Agence construits sur mesure offrent des salles de réunion sécurisées avec des possibilités d'interprétation

dans toutes les langues de l'UE et une salle de réunion spécialement conçue pour les centres de coordination, depuis laquelle les journées d'opérations communes peuvent être suivies et coordonnées en temps réel.



Eurojust a développé **un réseau international cohérent** qui permet aux procureurs de l'Union européenne d'avoir accès à plus de 50 juridictions à travers le monde. L'Agence a signé des accords de coopération avec une douzaine d'États non membres de l'UE, dont plusieurs ont détaché des procureurs de liaison auprès d'Eurojust pour collaborer sur des dossiers avec leurs homologues du collège. Eurojust travaille également en étroite collaboration avec d'autres agences et partenaires situés au sein de l'UE qui soutiennent les différentes étapes de la chaîne de justice pénale, notamment les autorités policières et les organes de lutte antifraude.

Que faisons-nous?

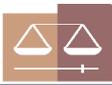
Eurojust offre un soutien opérationnel adapté tout au long des différentes étapes des enquêtes criminelles transfrontalières, en fournissant:

- ▶ des réponses rapides;
- ▶ un service de coordination de permanence qui est opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- ▶ des liens avec des homologues clés; et
- ▶ une aide à la préparation de demandes de coopération judiciaire, y compris les traductions officielles.

En outre, **Eurojust peut accueillir des formes d'assistance et mécanismes de coordination complexes**, qui peuvent être combinés en fonction des besoins pour soutenir des opérations majeures. Par exemple, l'Agence peut:

- ▶ coordonner des enquêtes parallèles;
- ▶ organiser des réunions de coordination, impliquant les autorités judiciaires et policières concernées;
- ▶ créer et/ou financer des équipes communes d'enquête (ECE) dans lesquelles les autorités judiciaires et policières travaillent ensemble sur des enquêtes criminelles transfrontalières, sur la base d'un accord juridique entre deux ou plusieurs pays; et
- ▶ planifier des journées d'opérations communes, dirigées en temps réel depuis les centres de coordination à Eurojust, au cours desquelles les autorités nationales peuvent arrêter des auteurs, démanteler des organisations criminelles et saisir des avoirs.

En collaboration avec les États membres et un vaste réseau de partenaires internationaux, Eurojust joue un rôle essentiel pour rendre l'Europe plus sûre et garantir que justice soit faite pour ses citoyens.



Eurojust au fil des ans

Les projets de création d'un organe judiciaire destiné à renforcer la coopération entre les autorités nationales dans la lutte contre la grande criminalité transfrontière organisée ont été examinés pour la première fois par les chefs d'État et de gouvernement européens lors d'une réunion du Conseil européen à Tampere, en Finlande, en 1999. Une unité provisoire de coopération judiciaire appelée Pro-Eurojust a été mise en place à Bruxelles en mars 2001. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont clairement démontré la nécessité d'une coopération internationale plus intense. Ces événements ont accéléré le développement d'Eurojust, qui a été formellement créé par la décision du Conseil, du 28 février 2002, comme Unité européenne de coopération judiciaire. Eurojust a déménagé à La Haye en 2003.

Eurojust a beaucoup évolué depuis sa création, tout comme la nature et la portée de ses travaux. La décision du Conseil de renforcer l'agence en 2008 a permis d'améliorer les capacités opérationnelles d'Eurojust et de faciliter la coopération entre les autorités nationales et Eurojust, ainsi que d'autres partenaires et pays tiers. Le traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur en 2009, mentionne spécifiquement Eurojust et définit sa mission comme étant «d'appuyer et de renforcer la coordination et la coopération entre les autorités nationales chargées des enquêtes et des

poursuites relatives à la criminalité grave affectant deux ou plusieurs États membres».

En 2017, Eurojust a déménagé dans ses nouveaux locaux, un bâtiment spécialement construit au cœur de la zone internationale de La Haye. Le bâtiment est conçu pour soutenir la mission de l'Agence qui consiste à développer et à renforcer la coopération judiciaire. Il dispose d'une salle opérationnelle dédiée avec des installations permettant l'échange d'informations et la définition des stratégies lors d'opérations communes multilatérales à grande échelle. Les étages inférieurs du bâtiment comprennent un certain nombre de salles de réunion privées construites pour accueillir des tables rondes confidentielles entre les membres des bureaux nationaux et des praticiens extérieurs. Les salles offrent des systèmes informatiques sécurisés modernes ainsi que des installations d'interprétation simultanée.

Le 12 décembre 2019, le nouveau règlement Eurojust est entré en vigueur, marquant une nouvelle étape dans le développement d'Eurojust, qui est devenue l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale. La nouvelle base juridique de l'Agence a introduit une structure de gouvernance, une politique en matière de relations extérieures et un régime de protection des données révisés.



Dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du haut: Réunion du Conseil européen en 1999 à Tampere, FI (© Conseil de l'UE), Bâtiment d'Eurojust à La Haye (© Corné Bastiaansen), Salle de conférence et salle opérationnelle

Quelques moments clés



- 2020** Eurojust et le RJE compilent des mises à jour hebdomadaires sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur la coopération judiciaire.
- 05/2020** - Le **groupe de réflexion sur le trafic de migrants** est lancé à Eurojust, permettant ainsi de relier les procureurs spécialisés des États membres de l'UE.
- 12/2019** - Le **nouveau règlement Eurojust** entre en vigueur, Eurojust devenant l'*Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale*.
- 09/2019** - Eurojust tient son **100e centre de coordination** depuis le lancement de cet outil unique en 2011.
- 06/2017** - Eurojust déménage dans ses nouveaux locaux spécialement construits à La Haye.
- 04/2014** - La directive relative à la **décision d'enquête européenne** en matière pénale est adoptée.
- 01/2011** - Le **secrétariat du réseau Génocide** est établi en tant qu'unité distincte au sein d'Eurojust.
- 06/2011** - Le **service de coordination de permanence (CP)** d'Eurojust est lancé, permettant aux juges, aux procureurs et aux autorités policières de demander une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- 01/2009** - Eurojust commence à fournir un **soutien financier et logistique** aux équipes communes d'enquête.
- 12/2008** - Une décision du Conseil sur le **renforcement d'Eurojust** est adoptée.
- 12/2007** - Eurojust ouvre son **1 000e dossier**.
- 02/2005** - Le **secrétariat du réseau des ECE** est établi en tant qu'unité distincte au sein d'Eurojust.
- 06/2002** - Eurojust déménage dans ses locaux à La Haye, ville internationale de paix et de justice.
- 02/2002** - **Eurojust** est créé par une décision du Conseil afin de renforcer la lutte contre la grande criminalité transfrontalière.
- 06/2002** - Le **mandat d'arrêt européen** et les **procédures de remise** entre États membres sont adoptés par une décision-cadre du Conseil.
- 12/2002** - Le **secrétariat du Réseau judiciaire européen (RJE)** est établi en tant qu'unité distincte au sein d'Eurojust.
- 1999** Un *espace de liberté, de sécurité et de justice* est établi pour l'Union européenne, avec un accord visant à créer «**Pro-Eurojust**».

Comment Eurojust a été mis en place

La structure organisationnelle d'Eurojust se compose du collège, du conseil exécutif et de l'administration.

Le **collège** est responsable du fonctionnement de l'Agence et se compose d'un membre national de chaque État membre de l'UE participant. Lorsque le collège intervient dans des domaines non opérationnels, un représentant de la Commission européenne est également membre. Le collège est supervisé par le président d'Eurojust et deux vice-présidents, chacun étant élu pour un mandat de quatre ans, dans la limite de deux mandats.

Les membres nationaux dirigent leurs bureaux nationaux, assistés par des adjoints et des assistants qui sont délégués par leur pays respectif. Les bureaux sont les principaux points de contact des procureurs et des juges d'instruction lorsqu'ils ont besoin d'assistance dans une enquête criminelle particulière.

Le **conseil exécutif** assiste le collège dans ses fonctions de gestion. Il est composé du président, des

deux vice-présidents, d'un représentant de la Commission européenne et de deux autres membres du collège selon un cycle de rotation de deux ans.

Au sein de l'**administration**, le directeur administratif est le représentant légal d'Eurojust et son gestionnaire à des fins administratives. Le directeur administratif est chargé de superviser l'administration courante, la gestion du personnel et de fournir un soutien administratif pour faciliter le travail opérationnel d'Eurojust.

Rôle d'accueil

Eurojust accueille quatre réseaux: le secrétariat du Réseau judiciaire européen, le secrétariat du Réseau Génocide, le secrétariat du Réseau des ECE et le Réseau judiciaire européen sur la cybercriminalité. Les réseaux sont constitués de points de contact nationaux ou d'experts nationaux qui facilitent la coopération judiciaire, l'échange d'informations et le travail des praticiens dans les États membres.

Criminalité prioritaire

Eurojust travaille avec les autorités nationales pour lutter contre un large éventail de formes graves et complexes de criminalité transnationale impliquant deux ou plusieurs pays. L'Agence dirige la réponse judiciaire aux menaces croissantes en Europe, permettant ainsi aux États membres de garder une longueur d'avance sur les criminels, en se concentrant principalement sur les organisations criminelles. Les dossiers portés devant Eurojust concernent souvent plusieurs types de crime.

Les types de criminalité prioritaires sont:

- ▶ Terrorisme
- ▶ Cybercriminalité
- ▶ Traite des êtres humains
- ▶ Trafic de drogue
- ▶ Atteintes aux intérêts financiers de l'UE (atteintes à la PIF)
- ▶ Trafic de migrants
- ▶ Criminalité environnementale
- ▶ Blanchiment d'argent
- ▶ Escroquerie et fraude

Chronologie du traitement d'un dossier par Eurojust



OUVERTURE D'UN DOSSIER

Un dossier Eurojust peut être ouvert par...



Autorité nationale

Demande d'assistance introduite par des autorités compétentes des États membres concernant leurs enquêtes/poursuites



Parquet européen (quand il sera opérationnel)

À la demande du Parquet européen dans les limites de sa compétence



Initiative propre

Sur la base d'informations reçues:

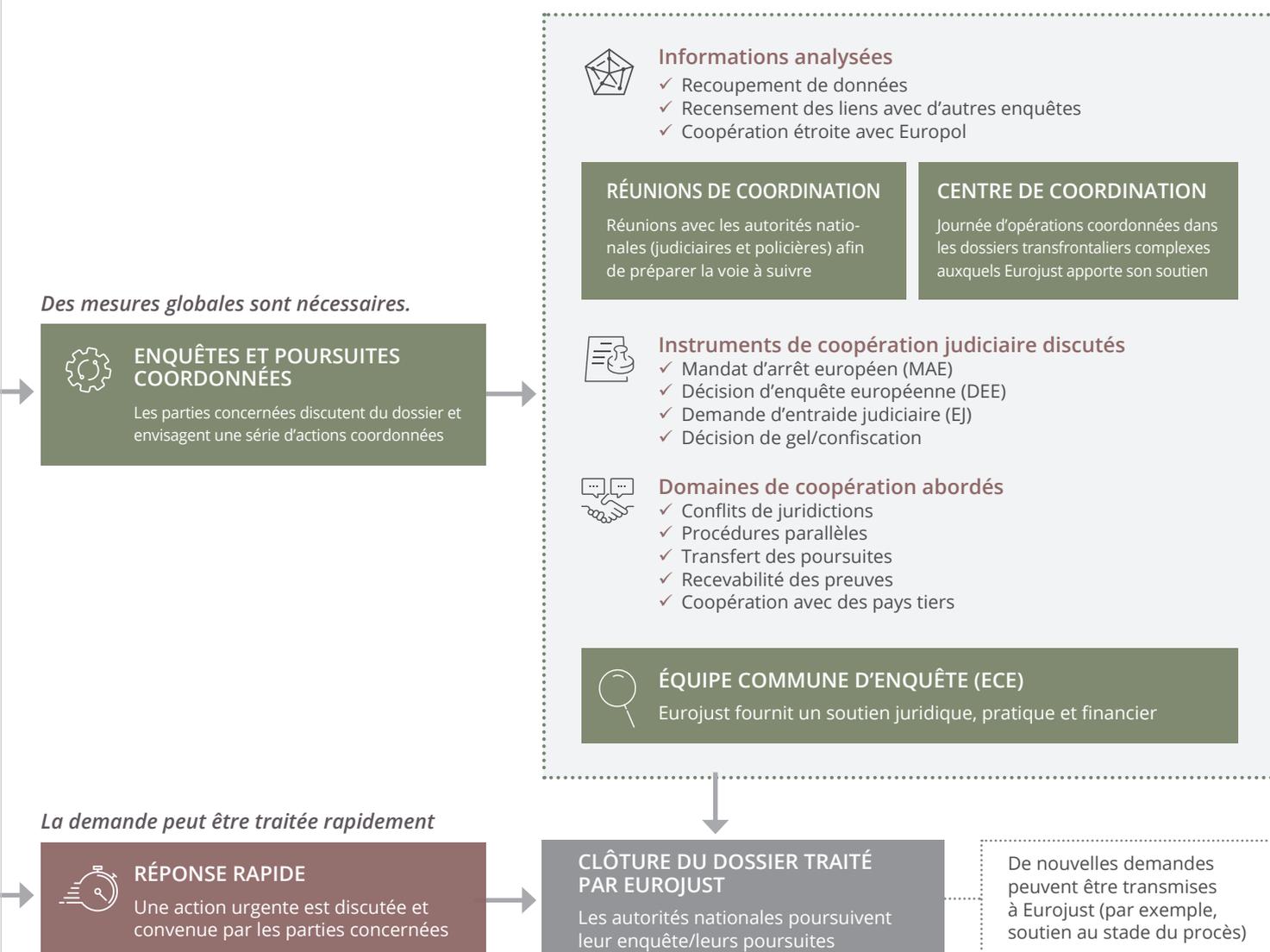
- ✓ d'autres agences de l'UE (par exemple Euro-pol, Frontex)
- ✓ de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)
- ✓ du Parquet européen
- ✓ d'autorités nationales (concernant, par exemple, l'échange d'informations sur le terrorisme, des notifications au titre de l'article 21 de l'EJR, etc.)

Porter un dossier devant Eurojust

Les dossiers portés devant Eurojust impliquent deux ou plusieurs États membres de l'UE, ou bien un État membre et un État non membre de l'UE. Parfois, les dossiers concernent des crimes commis dans un seul État membre et qui ont des répercussions au-delà de ses frontières. Eurojust met à la disposition des États membres sa vaste expérience et son expertise en matière de coopération judiciaire, y compris une série d'outils permettant de traiter des problèmes tels que: conflits de juridictions, extradition, recevabilité des preuves, et gel et recouvrement des avoirs. Étant donné qu'Eurojust offre un soutien aux autorités de tous les États membres et de divers pays tiers, elle peut apporter une réponse rapide aux demandes, et parfois permettre de résoudre un dossier en l'espace de quelques heures.

Si un membre national décide de soumettre pour enregistrement un dossier à Eurojust, le collège se réunit pour déterminer quels membres nationaux d'Eurojust doivent être associés. Le membre national (ou ses adjoints et assistants) reste maître du dossier, tandis qu'Eurojust peut fournir des conseils et une assistance dans la coordination et l'application des instruments et outils judiciaires européens.

Une fois qu'un dossier est ouvert à Eurojust, une réunion ultérieure peut être organisée pour soutenir l'échange d'informations entre les pays concernés, discuter des questions juridiques pertinentes et conseiller les autorités nationales respectives sur les prochaines étapes (voir la *Chronologie du traitement d'un dossier par Eurojust* pour voir comment le traitement des dossiers peut se dérouler).





Principaux outils d'enquête

Eurojust apporte son aide dans une large gamme d'enquêtes. Chaque dossier est différent et exige une approche individuelle. Souvent, les procureurs doivent agir immédiatement pour localiser et appréhender les suspects. Dans de tels cas, les autorités nationales peuvent s'appuyer sur les services de permanence uniques d'Eurojust, par exemple en facilitant l'exécution rapide d'un mandat d'arrêt européen (MAE), d'une décision de gel ou la collecte d'éléments de preuve au moyen d'une décision d'enquête européenne (DEE). Parfois, la mise en place d'une enquête est lente et méthodique, et peut nécessiter des mois, voire des années, de planification, de coordination et de discussion minutieuses, Eurojust jouant un rôle de coordination. Les quatre principaux moyens de soutien fournis par Eurojust sont les **équipes communes d'enquête**, les **outils de coopération judiciaire de l'UE**, les **réunions de coordination** et les **centres de coordination**.

Équipes communes d'enquête (ECE)



Les ECE constituent l'outil le plus avancé de la coopération internationale en matière pénale. Ce sont des équipes dans lesquelles les juges, les procureurs et les agents de police travaillent ensemble sur des enquêtes criminelles transfrontalières, sur la base d'un accord juridique entre deux ou plusieurs pays pour une période déterminée. Eurojust aide les pays à mettre en place et à faire fonctionner des ECE depuis 2009. L'Agence organise des réunions avec les membres des ECE, lors desquelles des services de traduction et d'interprétation sont souvent fournis. Un autre rôle important d'Eurojust est qu'elle peut apporter un soutien financier et logistique aux ECE afin de réduire la charge pesant sur les budgets nationaux lors du traitement des dossiers transnationaux.

Eurojust soutient les ECE:

- ▶ en évaluant la pertinence d'un dossier pour la mise en place d'une ECE;
- ▶ en aidant à la rédaction de l'accord pour la création d'une ECE;
- ▶ en fournissant un soutien juridique et pratique tout au long de la durée de vie de l'ECE, y compris un soutien aux opérations communes (centres de coordination);
- ▶ en coordonnant les stratégies en matière d'enquête et de poursuites; et
- ▶ en apportant un soutien financier et logistique, pour les déplacements, l'interprétation, le transfert de preuves et le prêt de matériel.

Assistance pour l'utilisation des outils de coopération judiciaire de l'UE



Des instruments tels que le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne facilitent grandement la coopération dans les affaires transfrontalières. Toutefois, pour maximiser le potentiel de ces outils, les autorités nationales doivent pouvoir se contacter rapidement et communiquer clairement entre elles, quelles que soient leurs langues et leurs juridictions. Eurojust permet aux pays concernés d'utiliser au mieux ces outils en agissant en sa capacité de coordinateur.

Qu'est-ce qu'un mandat d'arrêt européen?

Le mandat d'arrêt européen, valable dans tous les États membres de l'UE, est utilisé pour arrêter et remettre les personnes soupçonnées d'infractions graves ou les personnes condamnées vers l'État d'émission afin qu'ils puissent faire l'objet de poursuites pénales ou purger une peine. Eurojust joue un rôle clé dans l'amélioration de l'application du MAE, notamment en surmontant les obstacles juridiques et pratiques. Eurojust peut faciliter la transmission et l'exécution en temps utile des MAE, coordonner et donner des conseils sur les MAE concurrents, aider à résoudre les problèmes liés à la remise, clarifier les différences entre les législations nationales en matière de MAE et aider les autorités nationales à surmonter de nombreux autres problèmes.

Qu'est-ce qu'une décision d'enquête européenne?

La décision d'enquête européenne établit un processus clair de coopération entre les autorités judiciaires des différents États membres pour la collecte et la conservation des preuves, par exemple grâce à la réalisation de perquisitions, l'organisation d'auditions pour l'obtention d'informations bancaires et financières, l'interception de communications et le transfèrement temporaire de personnes détenues. Eurojust peut aider à résoudre les problèmes liés aux quatre phases principales du cycle de vie d'une DEE (la phase d'émission, la phase de transmission, la phase de reconnaissance et la phase d'exécution). L'Agence peut également conseiller sur les questions liées au champ d'application de la directive DEE et à son utilisation en regard d'autres instruments juridiques coexistants, aux autorités compétentes, au contenu, à la forme et à la langue de la DEE ainsi qu'au recours à certaines mesures d'enquête spécifiques.

“ La criminalité transfrontalière étant malheureusement en hausse, Eurojust est de plus en plus appelée à fournir son assistance dans des dossiers importants et complexes. Cette situation entraîne une multiplication des opérations internationales par le pouvoir judiciaire, que nous devons coordonner en temps réel. En créant un centre de coordination à Eurojust, nous pouvons apporter une aide immédiate et faire en sorte que les opérations soient menées en parallèle et profitent aux autorités judiciaires et policières de tous les pays participants, alors que des opérations individuelles menées par des États membres et des pays tiers donneraient de moins bons résultats. ”

- Le président d'Eurojust, Ladislav Hamran -

Réunions de coordination



Les réunions de coordination sont un outil opérationnel fréquemment utilisé à Eurojust. Elles rassemblent les autorités judiciaires et policières des États membres et, dans certains cas, de pays tiers. Les

participants **échangent des informations et résolvent des problèmes juridiques**, tels que des conflits de juridictions et le transfert des poursuites. Ils peuvent également convenir des étapes ultérieures de l'enquête, planifier des journées d'opérations et discuter des possibilités d'une ECE.

Eurojust joue un rôle de coordination lors de ces réunions. L'Agence dispose d'une équipe ad hoc d'agents chargés de la coopération judiciaire qui peut fournir des conseils juridiques, des analyses et une assistance opérationnelle.

Eurojust fournit également des locaux, ainsi que le remboursement des frais de voyage et de logement des participants reçus. Des services d'interprétation simultanée sont disponibles tout au long de la réunion de coordination, même si celle-ci se déroule par visioconférence.



Centres de coordination



Eurojust offre un outil unique - le centre de coordination - pour soutenir les opérations à grande échelle ciblant la criminalité transfrontalière. Un facteur de réussite de ces opérations est la capacité à **exé-**

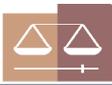
cuter simultanément des mesures, telles que des arrestations, des perquisitions, des saisies de preuves, des interrogatoires de suspects (potentiels) et de témoins, et le gel des avoirs. Ces journées d'opérations se déroulent souvent en parallèle dans plusieurs États membres, ce qui empêche les criminels d'alerter leurs réseaux.

Au cours d'une journée d'opérations, les participants au centre de coordination ont accès à des lignes de communication dédiées et sécurisées. Sur la base des informations reçues des autorités concernées, le centre de coordination communique régulièrement l'état d'avancement des opérations qui se déroulent sur le terrain.

Ces informations permettent aux autorités concernées d'adapter leurs stratégies sur le terrain pour répondre aux situations qui se présentent. Par exemple, une DEE supplémentaire peut être nécessaire pour rechercher une adresse qui n'a été révélée que pendant l'opération. Les participants doivent être préparés à l'imprévu et capables de réagir rapidement.

En septembre 2019, Eurojust a tenu son 100^e centre de coordination. Cet événement marquant, et les résultats obtenus au fil des ans grâce aux centres de coordination, démontrent l'utilité de cet outil et son rôle croissant dans la coopération judiciaire.

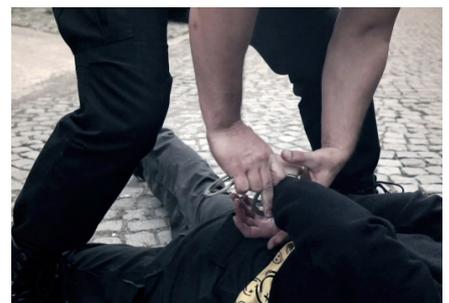
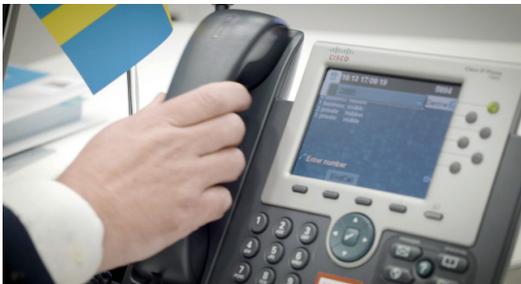
En travaillant à l'unisson avec les autorités nationales, les bureaux nationaux d'Eurojust et des analystes et conseillers motivés aident à établir les conditions adéquates pour coordonner des opérations transfrontalières complexes qui évoluent rapidement.



Centres de coordination en action

Le premier centre de coordination d'Eurojust, qui s'est tenu en février 2011, concernait l'arrêt d'un trafic de migrants par un réseau criminel actif dans six pays. Eurojust a été chargée de faciliter les demandes d'entraide judiciaire (EJ) aux États membres concernés et de coordonner les enquêtes et les poursuites, ainsi que les opérations simultanées contre l'organisation criminelle dans les cinq autres pays. Après qu'Eurojust ait contribué à la préparation minutieuse, notamment à l'organisation d'une réunion de coordination pour convenir d'une stratégie pour des opérations simultanées dans sept villes, un centre de coordination a été créé. 35 facilitateurs criminels présumés ont été arrêtés, et 38 migrants ont été interceptés.

En septembre 2019, le 100e centre de coordination s'est tenu à Eurojust. Il concernait l'aboutissement d'une enquête technique complexe sur une organisation criminelle à l'origine d'une fraude massive à la télévision payante et des violations à grande échelle du droit d'auteur dans le domaine de l'audiovisuel. 6 pays ont participé à cette journée d'opérations. 22 suspects ont été identifiés, et plus de 200 serveurs ont été mis hors service. Le succès du centre de coordination a été suivi d'une conférence de presse à Eurojust.



Photos © Eurojust; Conseil de l'UE

Exemples de dossiers



EncroChat (2020) Grâce à une équipe d'enquête commune, les autorités policières et judiciaires françaises et néerlandaises, Europol et Eurojust ont réussi à démanteler EncroChat, un réseau téléphonique crypté largement utilisé par les réseaux criminels. L'enquête, qui a duré des mois, a permis d'intercepter, de partager et d'analyser des millions de messages échangés entre les criminels dans le but de planifier des infractions graves. Ces informations sont déjà utilisées dans plusieurs enquêtes criminelles en cours et seront analysées plus avant, en tant que source unique de données donnant accès à des volumes sans précédent de nouvelles preuves pour s'attaquer en profondeur aux réseaux criminels organisés. Eurojust a facilité activement la coopération judiciaire par la création de l'ECE et l'utilisation extensive d'instruments européens de coopération judiciaire tels que les décisions d'enquête européennes, dont plus d'une centaine ont été émises dans plusieurs pays. Tout au long de l'enquête, les membres de l'ECE ont organisé cinq réunions de coordination à Eurojust pour rassembler toutes les parties concernées dans un environnement sécurisé, identifier les enquêtes parallèles ou liées, décider du cadre de coopération le plus approprié et résoudre les conflits de compétence potentiels.



Arrestations coordonnées de membres présumés d'un réseau de trafic de migrants (2020) Une enquête transfrontalière soutenue par Eurojust et Europol a permis aux autorités belges et françaises d'arrêter 26 membres présumés d'un important réseau de trafiquants de migrants, qui transportaient principalement des réfugiés asiatiques. Suite à la découverte de 39 ressortissants vietnamiens décédés dans une remorque réfrigérée dans l'Essex au Royaume-Uni en octobre 2019, une ECE a été créée entre la Belgique, l'Irlande, la France, le Royaume-Uni, Eurojust et Europol. Les autorités judiciaires et policières ont depuis lors travaillé en étroite collaboration au sein de l'ECE afin de mettre en évidence l'activité présumée de l'organisation criminelle et de déterminer la possibilité d'identifier des liens croisés avec des enquêtes régionales et locales en cours sur les activités de trafic de migrants. Eurojust a soutenu l'ECE, six réunions de coordination spécifiques à un dossier et l'organisation d'un centre de coordination de la journée d'opérations, ce qui a permis une coordination en temps réel des opérations.



Arrestation rapide d'un membre important de l'État islamique (2019) La coordination par Eurojust de l'intervention rapide des autorités hongroises et belges a conduit à l'arrestation d'un combattant terroriste étranger de retour dans son pays soupçonné d'avoir participé activement au meurtre de 20 personnes en Syrie. L'échange de documents cruciaux, la traduction et le partage d'informations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 entre la Hongrie et la Belgique via Eurojust ont conduit à sa détention pour suspicion d'infractions terroristes.



Opération Pollino (2018) L'opération Pollino a été la plus grande action répressive coordonnée contre la mafia *Ndrangheta* en Europe. L'enquête a duré quatre ans. Toutes les connaissances ont été mises en commun par les autorités nationales afin d'établir une stratégie commune pour faire face à ces activités criminelles complexes. Les opérations synchronisées de centaines de policiers, suivies en temps réel depuis un centre de coordination à Eurojust, ont permis de trouver près de 4 000 kg de cocaïne et de grandes quantités d'autres drogues, de saisir 2 millions d'euros et de procéder à 84 arrestations.

Accès aux juridictions à travers le monde

Les criminels franchissent les frontières tant intérieures qu'extérieures de l'Union européenne. En outre, la demande de soutien opérationnel pour lutter contre la grande criminalité transfrontalière augmente régulièrement, le nombre de dossiers issus de pays tiers augmentant de plus de 20 % chaque année. Une étroite coopération avec les pays tiers est donc cruciale pour relever les défis des crimes plus complexes qui résultent de la mondialisation et de la transformation numérique, surtout dans le domaine de la migration illégale, des trafics et de la lutte contre le terrorisme.

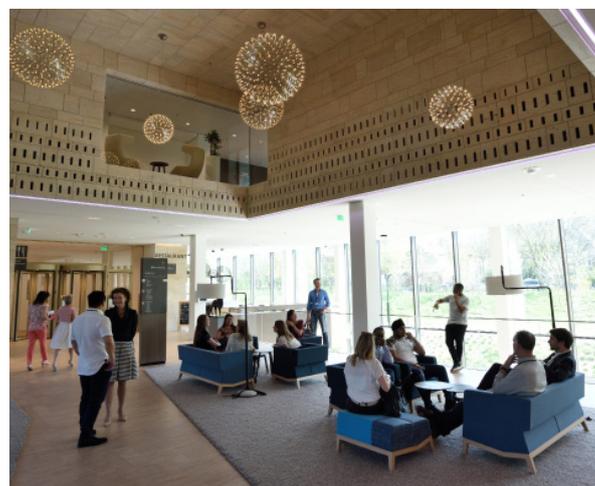
En tant que facilitateur de la coopération judiciaire transfrontalière, Eurojust joue un rôle clé dans la promotion de relations de travail efficaces et durables entre les autorités nationales des États membres et des pays tiers. Les accords de coopération de l'Agence et son réseau de plus de 50 points de contact permettent d'accéder aux juridictions pénales du monde entier.

Les accords de coopération sont la forme la plus avancée de coopération avec les pays tiers. Ils permettent l'échange systématique d'informations opérationnelles, y compris de données à caractère personnel, ce qui est essentiel pour que les autorités

nationales puissent poursuivre avec succès les criminels lorsque des États non membres de l'UE sont concernés. Eurojust a signé 12 accords de coopération avec des pays tiers, dont 8 ont détaché un procureur de liaison auprès d'Eurojust. Les procureurs de liaison travaillent au coude à coude avec leurs collègues des États membres, en ayant un accès complet aux outils opérationnels de l'Agence. Le règlement Eurojust, qui est entré en vigueur en décembre 2019, a transformé la politique d'Eurojust en matière de relations extérieures. L'Agence travaille désormais en étroite collaboration avec la Commission européenne pour élaborer des stratégies quadriennales visant à accroître son rayonnement international.

L'Agence entretient des contacts étroits avec des acteurs clés de la structure institutionnelle de l'Union européenne, dont la Commission européenne, les groupes de travail compétents du Conseil, la commission LIBE du Parlement européen et le Service européen pour l'action extérieure. Eurojust coopère également avec d'autres agences de l'UE qui soutiennent les différentes étapes de la chaîne de justice pénale, telles qu'Europol, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), le parquet européen (PE), le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) et Frontex.





Photos © Eurojust; Shutterstock



Eurojust, Johan de Wittlaan 9, 2517 JR La Haye, Pays-Bas
Téléphone: +31 70 412 5000 - Courriel: info@eurojust.europa.eu - Site internet: www.eurojust.europa.eu
Suivez Eurojust sur Twitter, LinkedIn et YouTube @Eurojust

PDF: *Numéro de catalogue* QP-03-20-536-FR-N *ISBN* 978-92-9490-482-9 *DOI* 10.2812/510067

© Eurojust, 2020. *Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.*